

Démarche E.S.C. - L'expérience au Blosne Réflexions après un an d'accompagnement

L'Espace Social Commun du Blosne ouvre ses portes en cette fin janvier 2006. Personne ne doute qu'un tel bâtiment, destiné à accueillir des professionnels d'institutions différentes, nécessite concertation, débat et décisions difficiles à prendre pour que le bâtiment qui sort de terre satisfasse les nombreuses et vives attentes.

Un ESC n'est toutefois pas un bâtiment comme les autres puisqu'en référence de la Charte des Espaces Sociaux communs, il ne se contente pas d'héberger des services, il symbolise et porte l'ambition d'un travail de tous au service des habitants.

De ce fait, la préparation du futur travail commun revêt une grande importance. Daniel Erhel, dans le cadre des missions de l'APRAS, a accompagné, depuis plus d'un an, les équipes de professionnels vers cette ouverture. Après cette étape, il propose quelques réflexions au sujet de l'ESC du Blosne et de ses enjeux par rapport à l'intervention et au travail social.

Grandeur et complexité ?

Un ESC comme celui du Blosne, où vont travailler près de 100 personnes, apparaît d'abord comme grand, et du coup complexe. Complexité des organisations institutionnelles, des fonctionnements des services, des procédures,... Ce n'est pas que les ESC soient générateurs de complexités. Celles-ci sont là, et les ESC, en faisant travailler dans un même lieu un grand nombre d'acteurs sociaux, en sont plutôt les révélateurs. En effet, on le voit bien, au fil du temps, l'action sociale s'est complexifiée. De nouveaux outils d'intervention sont venus s'ajouter aux anciens. Les métiers se sont spécialisés et diversifiés (pas loin de 35 métiers pratiqués au sein de l'ESC du Blosne). Ce processus est sans doute à mettre en relation avec la complexification des problèmes sociaux et de notre société en général. Car une des techniques souvent utilisées pour résoudre les problèmes complexes, c'est de les décomposer en problèmes simples et de résoudre ceux-ci les uns après les autres. A chaque problème sa solution. Mais dans le domaine social, ça ne marche pas toujours. L'addition des solutions partielles ne fait pas systématiquement une bonne solution globale. Alors il faut retrouver de la cohérence dans tout ce qui est

fait. Simplifier le parcours des gens. Faire en sorte que ceux-ci ne deviennent pas dépendants, balottés dans un environnement qu'ils ne comprennent pas. Mettre en place les conditions pour que, autant que possible, ils gardent la maîtrise de leur présent et de leur avenir.

Un plus pour les habitants

Pour cela, les professionnels de l'action sociale doivent prendre du temps pour se rencontrer, se parler, s'expliquer, se coordonner. Travailler dans le même bâtiment rend tout cela plus simple à organiser. Mais cela ne suffit pas. Les ESC ne feraient rien de mieux que de juxtaposer des intervenants sociaux s'il n'y avait pas chez chacun de ceux-ci :
- une volonté forte d'aider toute personne reçue à surmonter ses problèmes, à progresser,
- la conscience que cette volonté est partagée par les autres intervenants,
- la conviction qu'une action coordonnée de ceux qui ont mission pour agir peut, dans certains cas, être nécessaire et vraiment constructive.
Dans mon travail d'accompagnateur, j'ai observé cela. C'est plutôt réconfortant d'entendre dire à plusieurs reprise : "Il faut que l'ESC soit un plus pour les habitants du quartier". Un ESC n'est pas un instrument mira-

cle. Mais il est vrai que, bien utilisé, il peut sans aucune doute apporter des services nouveaux à la population et susciter, au sein de celle-ci, de nouvelles dynamiques.

Des questions, encore et encore...

Des questions importantes restent posées, telles que :
- Ceux qui, pour diverses raisons, se tiennent à l'écart des services sociaux alors même que leur situation justifierait une intervention sociale forte, trouveront-ils place dans un tel lieu ?
- Quelle que soit la volonté de ceux qui y travaillent, l'ESC du Blosne apparaîtra-t-il aux yeux de ceux qui l'utilisent ou l'observent comme un outil dont la vocation première est seulement de permettre la survie des populations en difficulté dans un environnement économique et social générateur de pauvreté et d'exclusion ou également comme un lieu où ces populations prennent conscience qu'elles ont, elles aussi, à participer à la transformation de notre organisation sociale, et où il est possible de commencer à s'engager sur l'un des chemins de cette participation.
Au fil du temps, avec toutes les personnes concernées, il faudra bien répondre à ces questions.

Daniel ERHEL

INFOS BREVES

- le 8 février 2006, à Carrefour 18 : **Forum ZEP 2006** - Thème : "L'évaluation en questions" - Table ronde (témoignages) l'après-midi et conférence de J. Danancier, psychologue - Rens. : coordination ZEP, 3 rue de la Volga, 35200 RENNES ☎ 02.99.50.24.21 ■ **Programmes européens et politiques urbaines** : "Quelle contribution des acteurs du Développement Social Urbain ?", à Rennes, le 6 février 2006 - Inscription RésOVilles ☎ 02.40.58.02.03 - www.resovilles.com

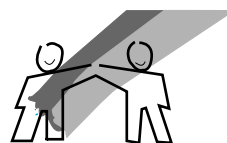
Edition : Association pour la Promotion de l'Action et de l'Animation Sociale, 6, cours des Alliés, CS 84304, 35043 Rennes Cedex ☎ 02.99.31.52.44 - Fax 02.99.30.81.17 - E-mail : contact@apras.asso.fr

Directeur de la publication : Philippe Caffin

Rédaction : Daniel Erhel, Philippe Caffin

Maquette : Sylvie Rault

Imprimerie : BUG, 6 cours des Alliés, 35043 RENNES CEDEX



A.P.R.A.S.

1 ESC, 2 ESC, 3 ESC... et 4....

C'était Maurepas en 1997, ce sera le Blosne cette année, soit bientôt 10 ans après. On peut donc écarter l'hypothèse d'une épidémie ! Non, ce n'est pas une maladie spécifique au territoire de la Ville de Rennes. C'est plutôt une preuve de bonne santé qui, d'ailleurs, osons l'avouer, est contagieuse puisqu'aux Espaces Sociaux Communs encore programmés comme Villejean et Champs Manceaux se sont ajoutés, sans crier gare, les Espaces Sociaux non programmés de Cleunay et du Centre.

Ce n'est pas non plus une mode puisque ça n'existe pas ailleurs ; ni un engouement passager puisque ça dure ! C'est le fruit d'une volonté politique des principaux partenaires de l'action sociale et aussi d'un long chemin sur lequel les équipes des CDAS, du CCAS, de la Ville de Rennes, des Centres Sociaux, de la CAF et les conseillers techniques de la Mission Locale ont progressé ensemble.

En effet, on peut dire que les E.S.C. comme les E.S. sont l'émanation de cette sorte de révolution tranquille qui professe que le bien-être des usagers et des bénéficiaires de nos services est le but de notre travail et que, donc, il faut apprendre ensemble à analyser les besoins et à construire les réponses.

Nous avons une botte secrète pour augmenter nos chances de réussite : la médiation inter-institutions que représente l'APRAS et qui a permis un accompagnement de terrain fondamental marqué particulièrement par l'élaboration de "la Charte des Espaces Sociaux Communs". Cet accompagnement sera nécessaire et se poursuivra car à chaque quartier correspond un E.S.C. ou un E.S. particulier qui parfois, comme à Villejean, s'installe sur plusieurs sites.

Ce n'est pas, et de loin, le seul ouvrage que nous mènerons ensemble en 2006 car, si s'associer c'est (parfois) s'arracher les cheveux (proverbe asiatique) quand de bons associés s'unissent la pâte rencontre le levain (proverbe Maltais) !

Belle et fructueuse année à chacune et à chacun, et à nous tous ensemble.

Maria Vadillo,
Présidente.

Du côté de l'APRAS

L'emploi et les quartiers rennais

Le 8 décembre dernier, l'APRAS a été sollicitée par la Commission Emploi Formation du CODESPAR pour une présentation synthétique des caractéristiques du chômage dans les quartiers rennais. L'enjeu de la rencontre : organiser la mobilisation des partenaires économiques et spécialement des entreprises pour un contact direct avec les demandeurs d'emploi des quartiers rennais, autour d'offres d'em-

ploi bien sûr : la suite en mars dans les quartiers.

Observatoire de la délinquance

D'octobre à décembre 2005, l'APRAS a présenté le rapport annuel de "la délinquance à Rennes Métropole", données 2004, à Noyal-Châtillon-sur-Seiche, Le Rheu, Montgermont, Thorigné Fouillard, Chantepie et Betton.

A chaque rencontre, les chiffres détaillés de la délinquance de chaque commune du secteur

étaient proposés à l'analyse des élus, des services sociaux, de l'éducation nationale, de la police et de la gendarmerie.

L'actualité des ESC

Ce mois-ci, paraît le 1er numéro d'une lettre électronique à destination de tous les professionnels qui travaillent dans les ESC (ou qui se préparent à y travailler). Il s'agit d'une lettre courte - qu'on lit en un clin d'oeil - dont l'objectif principal est la communication sur ce qui se passe dans les ESC, sur les

initiatives de chaque site mais aussi sur ce que la "vie communale" apporte comme changement professionnel au service des usagers.

Cette lettre est réalisée par l'APRAS ; la "coordination éditoriale" est assurée par le groupe technique des ESC qui réunit des responsables de services de la Ville (CCAS), du Département, de la CAF, de la Mission Locale, de l'ARCS et de l'APRAS.

2006...

Des vœux à partager

une année de plus pour mieux percevoir, comprendre et réduire les inégalités ?

une année de vigilance pour que les personnes concernées restent bien l'unique centre des mesures, dispositifs, initiatives de l'intervention sociale ?

une année de plus pour l'écoute, le dialogue, la confiance nécessaires à un partenariat serein et efficace ?

une bonne année

2007

SOMMAIRE

Edito	p. 1
Du côté de l'APRAS	p. 1
Personnes à la rue à Rennes	p. 2
Le Passeport Loisirs et Culture	p. 2
Les bénéficiaires du RMI dans Rennes Métropole	p. 3
Démarche E.S.C. - L'expérience au Blosne	p. 4

Réalisée

Personnes à la rue à Rennes

Les bénéficiaires du RMI dans Rennes Métropole

De 1996 à 2001, l'APRAS et le CREAI ont réalisé un travail de dénombrement des sans domicile fixe à Rennes (180-190 personnes en « grande détresse » avaient alors été dénombrées) ; puis en 2002, devant la diversification apparente des personnes en errance (jeunes en galère, personnes étrangères, malades psychiatriques...), l'APRAS a adopté une approche plus qualitative.

Trois ans après, l'APRAS reprend la même étude destinée à cerner les caractéristiques des personnes à la rue à Rennes avec le même souci de dépasser la vision courante, sans doute rapide et réductrice, pour se demander une nouvelle fois : "Qui sont les personnes sans domicile fixe ?"

Ce sont les équipes de la Coordination pour l'Accueil et l'Orientation (CAO), de l'Accueil de jour Puzzle et du Restaurant Social Leperdit qui ont administré un questionnaire auprès des personnes sans domicile fixe, c'est-à-dire ne disposant pas de logement personnel fixe. Entre le 1er et le 12 novembre 2005, 109 personnes ont ainsi répondu à 18 questions.

Rajeunissement, féminisation ?

Sans entrer ici dans le détail du dépouillement de l'enquête, on retiendra que les personnes enquêtées sont essentiellement des hommes (88%), que la moitié ont moins de 30 ans, qu'un sur cinq est à la rue depuis moins de 6 mois. Près de la moitié sont bretons, un sur cinq est même rennais. Rien dans tout cela de bien différent de l'enquête de 2002 : la part des femmes est plutôt en baisse, la part des moins de 30 ans également. Ce qui ne permet pas de conclure que la féminisation ou le rajeunissement constatés en 2002 sont en recul. L'enquête, faut-il le rappeler, se limite à ceux qui fréquen-

tent les structures d'accueil citées.

1/4 sont parents

La surprise, si surprise il y a, vient du nombre de personnes à la rue qui sont parents : 28, soit 1/4 des personnes interrogées, (4 femmes et 24 hommes), pour 48 enfants. Parmi eux, 7 disent n'avoir jamais de contact avec leur(s) enfant(s), 9 ont un contact irrégulier, 10 ont un contact régulier.

Suivi social

Une des nouvelles questions de l'enquête de cette année concernait le suivi social antérieur des personnes à la rue. Si une dizaine ont éludé la question on dit qu'elles ne voulaient pas y répondre, les

autres réponses sont riches d'enseignements : 47 disent avoir eu un suivi social dont 21 dès l'enfance et 16 à partir de l'adolescence. En particulier, près des 2/3 des personnes à la rue originaires de la Bretagne (Rennes compris) ont connu un suivi social.

Ressources Santé - Logement

L'enquête apporte des informations sur les ressources des personnes à la rue : 26 bénéficient du RMI, 12 de l'ASSEDIC, 7 de l'Allocation Adulte Handicapé, 2 travaillent, une moitié n'a pas de ressources ; des informations également sur l'accès aux soins et le mode d'hébergement.

En ce sens, l'étude atteint

bien ses objectifs d'une connaissance plus précise de leurs conditions de vie. Elle éclaire de fait la question de leur rapport aux institutions et aux dispositifs sociaux. Elle n'est toutefois pas sans limite et ne permet pas de répondre à l'"éternelle" question : "combien sont-ils ?" Question d'autant plus complexe qu'ils sont mobiles, que leur durée de "vie à la rue" est variable et que la visibilité forte et souvent dérangeante de certains peut déformer le regard des observateurs.

L'étude complète (36 pages) est disponible à l'APRAS où elle peut être consultée. Elle peut être adressée par mail sur simple demande ou par courrier (remboursement de frais de photocopies + frais de port soit 6 €).

Réalisée

Le Passeport Loisirs et Culture la dynamique d'une mise en mouvement

Types d'usage

Pour certains, déjà familiers d'univers culturel ou artistique, le Passeport est un moyen pour faire ou faire plus : l'activité culturelle, artistique ou de loisirs, en développant des capacités personnelles, est alors considérée comme un moyen de construction sociale. Pour d'autres, le Passeport est l'occasion de renouer avec la culture, considérée comme un bien précieux soudain redevenu accessible. Pour d'autres enfin, plutôt

parmi les personnes privées d'emploi, le Passeport permet d'ouvrir à leurs enfants des possibilités éducatives qu'ils ne peuvent pas leur offrir, voire de les pratiquer ensemble.

Un ressort pour bouger

Le Passeport est en même temps un levier : il met en mouvement un public souvent replié sur lui. Il réveille ou suscite l'envie d'agir et l'appétit de culture, d'activité de loisirs, en particulier grâce à l'intervention des

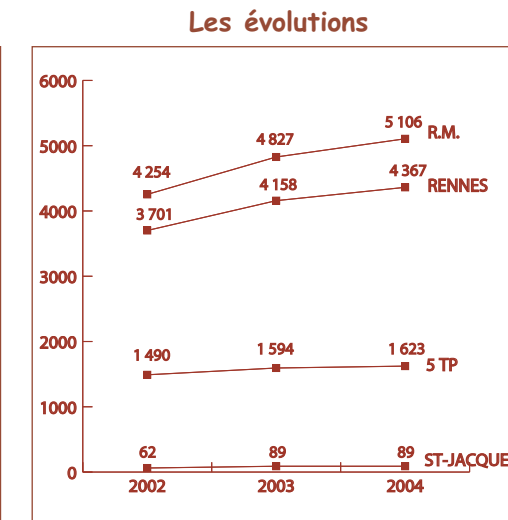
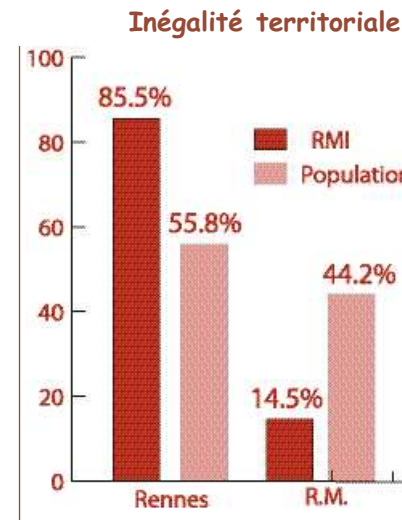
travailleurs sociaux et des accompagnateurs culturels. C'est sans doute là le cœur de l'effet Passeport : réanimer, faire naître, rendre possible, inscrire la culture et l'activité dans sa vie quotidienne et dans son agenda, fixer les lieux de pratiques et d'actions dans ses espaces familiers et goûter l'évènement vécu et partagé.

L'étude est consultable à l'APRAS ou à la Mission Contrat de Ville - Ville de Rennes.

Le LARES vient de réaliser, à la demande de la Ville de Rennes (Mission Contrat de Ville) une première étude qualitative sur le Passeport Loisirs et Culture.

La diversité des usagers du Passeport et la dynamique qu'il enclenche ressortent de ce travail réalisé à partir d'entretiens avec des utilisateurs du Passeport.

L'annonce d'une nouvelle augmentation du nombre de personnes qui perçoivent en France le RMI a récemment frappé les esprits. Né en 1988, le RMI concerne en décembre 2005 un million deux cent quarante trois mille bénéficiaires. Sur Rennes Métropole, fin 2004, 5 106 personnes le perçoivent.



Source : CAF, 31.12.2004

La concentration est évidente sur la ville centre de l'agglomération qui regroupe 85.5% des bénéficiaires du RMI. A Rennes, tous les quartiers rennais sont concernés. Certes, les Territoires Prioritaires de la Politique de la Ville concentrent 1 623 bénéficiaires, soit 37% des bénéficiaires rennais alors qu'ils réunissent 27% de la population rennaise avec : 478 bénéficiaires à Maurepas, 512 au Blossé et 285 à Villejean... mais aucun quartier n'est épargné. Les quartiers Thabor et Centre réunissent plus de 450 bénéficiaires.

Pour les autres communes de Rennes Métropole, la situation est à examiner au regard de la population. On notera toutefois que pour la moitié d'entre elles, il y a moins de 15 bénéficiaires du RMI, 7 communes sont même couvertes par le secret statistique (- de 5).

L'évolution sur 2 ans est forte :

- + 17% sur l'agglomération
- + 15% sur Rennes
- + 25% sur les communes hors Rennes et "seulement" + 8% sur les 5 Territoires Prioritaires de la Politique de la Ville.

Sur Rennes, l'évolution varie également d'un quartier à un autre : + 30% au centre, + 22% à Thabor-St-Hélier, +50% à Bourg L'Evêque, +26% aux Longschamps...

Pour les autres communes (voir tableau ci-dessous), la variation d'un an est très inégale (de -7 à +26 en nombre) ce qui, compte tenu des chiffres faibles, peut donner des taux importants. A surveiller.

Bénéficiaires du RMI (source : CAF - 31.12.2004)

	2004	2003/2004		2004	2003/2004
RENNES	4367	+207	NOUVOITOU	14	NR
SAINTE-JACQUES-DE-LA-LANDE	89	0	VEZIN-LE-COQUET	13	+2
BRUZ	73	+26	BOURGBARRE	12	NR
CESSON-SEVIGNE	61	-2	CHAVAGNE	10	-2
BETTON	45	+2	GEVEZE	10	+4
CH. DE BRETAGNE	44	+7	SAINTE-GILLES	9	-2
ST-GREGOIRE	41	+8	CORPS-NUDS	9	-2
CHANTEPIE	33	5	LA-CHAPELLE-DES-F	8	+1
NOYAL-CHATILLON	28	0	LE-VERGER	7	+2
VERN-SEICHE	28	+5	BRECE	6	-
PACE	22	+4	SAINTE-ERBLON	6	-1
THORIGNE-FOUILLARD	22	-4	ORGERES	5	-1
LE-RHEU	21	-7	CHEVAIGNE	s.st.	-
ACIGNE	20	-4	ST-ARMEL	s.st.	-
MONTGERMONT	20	+5	ST-SULPICE-LA-F	s.st.	-
MORDELLES	20	-2	PARTHENAY-DE-B	s.st.	-
L'HERMITAGE	15	+1	LA-CHAPELLE-TH.	s.st.	-
NOYAL-VILAINE	15	0	CLAYES	s.st.	-
PONT-PEAN	14	-3	CINTRE	s.st.	-

Le RMI en chiffres

Pour éviter toute confusion, il faut bien distinguer à propos des chiffres du RMI :

→ les bénéficiaires du Revenu Minimum d'Insertion : il s'agit exclusivement des allocataires bénéficiant d'un droit au RMI payable au 31 décembre de chaque année. Cette donnée est fournie par la CAF.

→ les personnes dans le dispositif RMI : certaines personnes qui ne perçoivent plus momentanément le RMI au cours de leur parcours d'insertion continuent d'être suivies par les animateurs d'insertion : pour la ville de Rennes, le chiffre est supérieur à celui des bénéficiaires d'environ 20% au 31 décembre 2004.

→ les personnes couvertes par le RMI sont l'ensemble des personnes, y compris les enfants, effectivement à charge au sens du RMI (le conjoint éventuel n'est pas pris en compte sauf s'il est lui-même bénéficiaire du RMI).

Pour mémoire, le montant du RMI au 01.01.06 est de :

- ▶ 433.06 € pour une personne seule
- ▶ 649.59 € pour un couple ou une personne isolée avec un enfant